

réunis en HIS le 20 janvier 2015
avec leurs sections syndicales Snes-FSU, SNFOLC, Sud Education

A Madame la Rectrice de l'académie de Créteil
s/c de M. le Proviseur du lycée Olympe-de-Gouges,

Madame la Rectrice,

Une délégation de personnels de notre établissement a été reçue par vos services lundi 19 janvier 2015, suite à une demande de notre part à laquelle nous vous remercions d'avoir répondu favorablement.

Lors de cette audience les représentants du Rectorat nous ont rassurés sur deux points : notre établissement comptera au moins 10 classes de seconde à la rentrée prochaine, comme c'est le cas cette année ; le seuil de 30 élèves par classe de seconde sera respecté, comme c'est également le cas cette année. Nous nous félicitons que ces garanties aient été données.

Nous sommes cependant très inquiets concernant les autres annonces qui nous ont été faites, à savoir que le Rectorat ne prévoyait pas d'ouvertures de classes dans les autres niveaux. Pour le niveau première, il est prévu de maintenir une structure à 8 classes, alors qu'il faudra assurer la montée d'une classe de seconde de plus que l'année dernière. Il y a cette année 300 élèves de seconde inscrits dans l'établissement, ce qui divisé en 8 classes donne une moyenne de 37,5 élèves/classe.

Pour le niveau terminal, il nous a été dit que le Rectorat prévoyait une structure à 7 classes, dont une classe mixte S/ES, et que si nous souhaitions fonctionner avec 8 classes de terminale, il s'agirait d'un choix d'établissement que nous devrions financer sur nos moyens propres. Nous tenons à vous faire savoir que l'ensemble des personnels d'enseignement et d'éducation rejette cette proposition et l'idée que le fait d'ouvrir une classe mixte ou non soit un choix. Ce n'est pas un choix de dispenser aux élèves les heures d'enseignement disciplinaires, en fonction de leur filière, telles qu'elles sont fixées nationalement, c'est notre devoir d'enseignants. Par ailleurs une telle structure ne laisserait quasiment pas de place pour d'éventuels redoublants. Nous avons actuellement 162 élèves inscrits en première dans les trois filières générales. Si la montée de ces élèves devait être assurée dans 5 classes elles seraient d'ores et déjà toutes à 33 élèves. Il n'y a eu aucune ouverture de classe de terminale dans notre établissement ces dernières années alors que 2 classes de seconde supplémentaires ont ouvert en deux ans. C'est notre souhait, et nous vous l'avons fait savoir à plusieurs reprises, d'accueillir les élèves qui souhaitent s'inscrire. Cela l'est également de les voir poursuivre leur scolarité dans notre établissement jusqu'au baccalauréat et avoir la possibilité de s'y réinscrire en cas d'échec.

Voilà pourquoi nous exigeons :

L'ouverture d'une 9^e classe de première

L'ouverture d'une 8^e classe de terminale

Que les enseignements soient assurés en Heures Poste afin notamment que les alignements nécessaires ne soient pas compromis par un nombre insuffisant d'enseignants dans une discipline.

Nous espérons qu'il vous paraîtra autant qu'à nous indispensable de donner à un établissement les moyens nécessaires aux enseignements disciplinaires dont les horaires sont fixés par la loi, surtout à l'heure où l'on demande à l'Ecole de la République d'aider à assurer la cohésion sociale du pays.

En vous priant de croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement dans le service d'Education nationale,
Les personnels d'enseignement et d'éducation du lycée Olympe de Gouges avec leurs sections syndicales Snes-FSU, SNFOLC, Sud
Education